

# La Bibliothèque administrative et historique des Archives départementales

Le temps est loin où une commission spéciale du Conseil général remarquait que la pièce dans les combles de la préfecture, abritant alors la bibliothèque, manquait de rayons et s'en émouvait officiellement<sup>1</sup>, puis constatait avec satisfaction que les livres confiés à l'archiviste, « qui se trouvaient dans un désordre complet », étaient classés<sup>2</sup> ! Loin encore le temps où la bibliothèque ne s'enrichissait que de 7 ouvrages (en 1919), et où l'archiviste en fonction en 1967 estimait trop « restreint »<sup>3</sup> le périmètre d'acquisition, savoir toute publication concernant le département sous tous ses aspects (histoire, géographie, etc.)...

Deux événements importants quasi simultanés ont changé le regard traditionnellement porté sur la bibliothèque des Archives départementales en Charente-Maritime. Le premier est local, l'ouverture de l'université de La Rochelle en 1993 : il s'agit d'offrir aux nouveaux étudiants des conditions de recherche documentaire performantes et des moyens substantiels ont alors été débloqués pour atteindre cet objectif. Le second, de portée nationale, est réglementaire : l'affirmation, l'année suivante, que la « vocation des Archives est de mettre à la disposition des chercheurs soit des ouvrages de référence relatifs à l'histoire générale ou locale, soit des ouvrages complémentaires des fonds conservés par le service d'archives »<sup>4</sup>.

La voie était tracée pour mettre en place une véritable bibliothèque de conservation et de recherche spécialisée en histoire.

## Au commencement était une bibliothèque administrative...

La loi du 5 Brumaire an V (26 octobre 1796) ordonne de réunir au chef-lieu du département les archives de toutes les institutions supprimées et celles des administrations subsistantes et nouvellement créées, signant ainsi la création des Archives départementales, hébergées dans les locaux de la préfecture, d'abord à Saintes, puis, à partir de 1810, à La Rochelle. Les premières collections imprimées conservées sont donc naturellement la documentation administrative de la préfecture.

Aussi nous sont parvenus une belle collection reliée, cependant amputée des premiers numéros parus du 24 novembre au 31 décembre 1789, de la *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, du 1<sup>er</sup> janvier 1790 au 31 décembre 1810, suivie du *Moniteur universel* de 1811 au 5 septembre 1870, date à laquelle il devient *Journal officiel de la République française*. Depuis lors, aucune interruption n'est à déplorer dans les abonnements aux diverses collections du Journal officiel (Lois et décrets, Débats parlementaires - depuis 1881, Questions, Associations, Décorations et Médailles...), à l'exception de la série des Documents parlementaires, de 1881 à 1996, année à partir de laquelle la suite des abonnements a été assurée par la Bibliothèque universitaire de La Rochelle.

Il n'en demeure pas moins qu'au hasard de recherches nous découvrons parfois des pages indélicatement expurgées d'un article ou des volumes reliés avec un fascicule manquant (notamment le Journal officiel n° 336 du 11 décembre 1905 incluant la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat...).

---

1. *Délibérations du Conseil général du département de la Charente-Inférieure*, session de 1847, séance du 5 septembre 1847, p. 142.

2. *Délibérations du Conseil général du département de la Charente-Inférieure*, 2<sup>e</sup> session de 1848, séance du 30 novembre 1848, p. 286.

3. *Conseil général du département de la Charente-Maritime*, 2<sup>e</sup> session ordinaire de 1967, rapports du préfet, tome II : rapports d'activité des chefs de service départementaux, rapport sur l'activité des services d'archives du département pendant l'année 1966-1967 (1<sup>er</sup> juillet-30 juin), p. 9.

4. Cf. Circulaire 94-992 de la Direction des Archives de France du 2 septembre 1994, relative à la répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques, *Bulletin officiel du ministère de la Culture et de la Francophonie*, n° 85, janvier 1995, p. 11.

Les Archives départementales possèdent également une collection complète du *Bulletin des lois* : le décret sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire du 4 décembre 1793, portant création du *Bulletin*, a la singularité d'avoir été présenté et soutenu par Jacques-Nicolas Billaud-Varenne (1756-1819), avocat originaire de La Rochelle<sup>5</sup>. Destiné à informer toutes les administrations de l'activité législative de l'Etat, le *Bulletin des lois* a été publié du 10 juin 1794 au 31 janvier 1931.

Ces collections représentent à elles seules une occupation de 297 mètres linéaires. La dématérialisation progressive des publications des Journaux officiels a permis de ralentir l'accroissement de l'espace occupé (ainsi, par exemple, au 1<sup>er</sup> juillet 2015, les comptes rendus et questions de l'Assemblée nationale et du Sénat cessent leur parution), jusqu'à le tarir complètement avec l'arrêt de toute diffusion papier à partir de janvier 2016.

La réglementation départementale est un autre pan de la bibliothèque administrative, avec la collection imprimée de 1832 à nos jours des procès-verbaux des délibérations du Conseil général et des rapports du préfet (ces derniers jusqu'à la première session extraordinaire de 1982), et celle du *Recueil des actes administratifs de la Charente-Maritime* (dénomination actuelle) depuis 1806, auxquelles il faut ajouter celle du *Bulletin officiel des actes du département*, publié depuis 1990.

Ces bulletins, recueils, rapports et délibérations sont toute l'histoire administrative, politique, économique et sociale du département et font un complément indispensable des archives administratives, financières et techniques provenant de la préfecture, des services extérieurs et du Conseil général depuis 1800.

Une particularité moins connue de la bibliothèque des Archives départementales tient en ce qu'elle recueille et sauvegarde la documentation imprimée qui a été utile, au fil du temps, aux diverses administrations pour la gestion de leurs activités. Il est considéré, suivant en cela les termes de la loi du 3 janvier 1979 sur les archives, que les ouvrages composant les bibliothèques administratives sont des documents d'archives, dans la mesure où les archives sont définies comme des documents, quels que soient leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par tout service ou organisme public dans l'exercice de leur activité.

Chaque versement transférant les archives définitives d'un service administratif producteur vers les Archives départementales, comprend fréquemment des ouvrages et des périodiques à caractère administratif. Il n'est guère de secteur dont les Archives départementales n'aient pas, par exemple, le bulletin officiel ou la revue professionnelle<sup>6</sup>. Ainsi, à titre d'exemple, le recueil puis bulletin officiel du ministère de la Justice (1790-1955)<sup>7</sup>, le bulletin du ministère de l'Intérieur (1838-2000), le bulletin du ministère de l'Education nationale (de 1850 au 31 juillet 2008, date de l'arrêt de la publication en version papier), avec sa déclinaison départementale, le Bulletin départemental de l'enseignement primaire (1874-1984) et son supplément, le Tableau de classement des instituteurs et des institutrices du département, de 1910 à 1980, le Journal des commissaires de police (1855-1896)... Citons encore la Marine de 1848 à 1980, les armées de 1880 à 1943, les Travaux publics et ses *Annales des Ponts et Chaussées* de 1831 à 1963, et les Douanes de 1795 à 1937.

L'intervention des Archives départementales dans les communes a permis, en outre, de réunir un large éventail de publications touchant la réglementation applicable aux maires, tels que le *Journal des communes* (1828-2010), le *Répertoire administratif des maires et des conseillers municipaux* (1834-1997) ou encore le *Bulletin des communes* (1893-1942). De la même façon, les versements

---

5. Cf. *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises fondé par MM. J. MAVIDAL et E. LAURENT continué par L. LATASSE, Louis CLAVEAU, Constant PIONNIER, Gaston BARBIER. Première série (1787-1799), tome LXXX : 4-15 frimaire an II (24 novembre-5 décembre 1793)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1912.

6. On se reportera avec profit, pour le vérifier, à l'inventaire des publications périodiques en ligne sur les pages Archives du site internet du Conseil départemental de la Charente-Maritime.

7. Les dates indiquées sont celles des collections détenues, et non celles de parution.

effectués par les notaires du département de leurs archives publiques ont été l'occasion de constituer une forte collection du *Journal des notaires et des avocats et journal du notariat* sur la période allant de 1852 à 1968.

Trois administrations, celle de la Justice, des Travaux publics et de l'Education nationale, offrent chacune une riche bibliothèque, inventoriée et mise en ligne. Les archives judiciaires ont été substantiellement complétées à l'occasion de la dernière révision de la carte judiciaire entraînant fermetures ou déménagements. De nombreux ouvrages juridiques, compléments indispensables et éclairants des archives, certains remontant au XVII<sup>e</sup> siècle, ont été sauvegardés des tribunaux de Rochefort, Marennes et Saint-Jean-d'Angély et du tribunal de commerce de Marennes, entre 2007 et 2009. La fermeture en 2011 de l'IUFM de La Rochelle et de sa Bibliothèque de conservation et de recherche (BCR) a de même profité aux Archives départementales sur les thèmes de l'histoire de l'enseignement et de la pédagogie.

Ces bibliothèques administratives, aujourd'hui agglomérées dans celle propre aux Archives départementales<sup>8</sup> après avoir connu un âge d'or de la monarchie de Juillet aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, sont une source d'information d'un grand intérêt, non seulement pour les agents qui classent les fonds d'archives et qui trouvent en elles les éléments qui « permettent d'identifier les structures administratives, d'en comprendre les articulations, les attributions successives, les évolutions et par conséquent les structures organiques [de ces] fonds »<sup>9</sup>, mais aussi pour les lecteurs désireux de mieux comprendre la procédure, le cheminement, parfois les bouleversements, qui ont abouti à une décision administrative ou judiciaire concernant eux-mêmes, leurs ancêtres ou tout autre objet de leur étude.

### **Les publications périodiques et l'apport du dépôt légal...**

Le dépôt légal est l'obligation imposée aux éditeurs ou imprimeurs de déposer un ou plusieurs exemplaires de leurs publications auprès d'une autorité publique. Instauré par François 1<sup>er</sup> en 1537, il participe à la constitution et à la conservation du patrimoine écrit et graphique, mémoire de la collectivité nationale<sup>10</sup>.

Les Archives départementales ont été bénéficiaires, depuis leur création, du dispositif du dépôt légal des journaux et des écrits périodiques édités en Charente-Maritime, jusqu'à sa suppression en juin 2010. Cette obligation de dépôt imposée aux éditeurs domiciliés dans le Département s'est longtemps effectuée à la Préfecture, laquelle reversait ensuite les publications ainsi collectées aux Archives départementales. Par souci d'efficacité, l'exercice plein et entier de la gestion du dépôt légal a été délégué par arrêté du préfet à ces dernières<sup>11</sup>, rendant ainsi le circuit des documents déposés optimisé - les envois ne transitant préalablement plus par la Préfecture -, et conférant aux Archives départementales une légitimité réglementaire dans leur tâche de suivi et de collecte.

C'est ainsi que le nombre de périodiques suivis est passé de 6 en 1993 à 449 en 2005 et 624 en 2015. Presse syndicale, associative, confessionnelle, etc. : la collecte est large et variée, et ne préjuge aucunement de l'intérêt en soi des publications, qui peut être négligeable aujourd'hui et précieux demain. Parmi ces périodiques collectés, 339 bulletins communaux. Un bulletin communal en effet, annuel, semestriel ou trimestriel, paraissant depuis les années 1970, par exemple, est une source

---

8. Au sein de laquelle a été constituée, à partir de 2002, une bibliothèque professionnelle accessible au personnel et aux lecteurs, qui comporte en 2016 267 ouvrages et brochures dans les domaines archivistique et patrimonial.

9. Pascal EVEN, « Préface », in : Véronique BERNARDET et Sabine SOUILLARD, *Bibliothèques d'archives*, Paris, Association des archivistes français, 2010, p. 5.

10. Il est actuellement régi par le Code du patrimoine (articles L131-1 à L133-1) et le décret n°2006-696 du 13 juin 2006 modifiant le décret n° 93-1429 du 31 décembre 1993.

11. Arrêté n° 98-3310 du 4 novembre 1998, portant délégation de signature au directeur des Archives départementales pour l'enregistrement des déclarations au titre du dépôt légal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, *Recueil des Actes Administratifs de la Charente-Maritime*, n° 11, novembre 1998, p. 681-682.

d'informations d'une grande richesse pour qui veut, ou voudra, se pencher sur l'histoire de la commune, particulièrement en le confrontant avec les archives.

L'ensemble des collections constituées, dont certaines datent du XVIII<sup>e</sup> siècle, revêt une richesse patrimoniale unique pour la Charente-Maritime. En déposant chaque exemplaire de leur publication à parution aux Archives départementales, les éditeurs contribuent à l'édification du patrimoine écrit de la Charente-Maritime, fondement des recherches historiques futures, et assurent un accès de proximité aux publications qui, sans cela, pourraient être dispersées ou bien géographiquement très éloignées.

Ces collections de publications périodiques issues du dépôt légal, avec celles fournies par les bibliothèques administratives, sont le socle du secteur Presse et périodiques de la Bibliothèque administrative et historique des Archives départementales. L'offre documentaire est complétée, par le biais d'abonnements d'une part, par une politique d'échange, d'autre part.

La première mention d'une ligne budgétaire pour l'« achat de livres et documents intéressant les Archives » est tardive, n'apparaissant que dans le budget de 1876 du Conseil général. La demande de crédit se monte alors à 100 francs, soit 2,06% du budget total du service, somme que le rapporteur M. Bisseuil estime « parfaitement justifiée »<sup>12</sup> (signalons au passage que le traitement annuel de l'archiviste départemental et de son employé auxiliaire est de 3700 francs, soit 79,5% de ce même budget). Dès lors, les Archives départementales bénéficient d'un budget spécifique d'acquisitions pour leur bibliothèque et elles peuvent ainsi s'abonner à la *Revue historique*, dont le premier numéro paraît cette année 1876. Cet abonnement inaugural connaîtra une interruption de 1915 à 1969, lacune considérable qui sera comblée par des achats et des dons dans les années 2000.

Hors Journaux officiels et presse quotidienne, le service est abonné en 2016 à 57 revues, des plus générales (*L'Histoire, Chasse-Marée...*) aux plus spécialisées (*Revue d'histoire consulaire, Revue de la société française d'histoire des hôpitaux, Livraisons d'histoire de l'architecture...*), couvrant toutes les périodes historiques (*Cahiers de civilisation médiévale, Revue d'histoire moderne et contemporaine, Vingtième siècle...*), les thèmes possibles de recherche des plus étendus (*Histoire, économie et société, Histoire et sociétés rurales...*) aux plus ciblés (*Clio : histoire, femmes et sociétés, Gnomon, revue internationale d'histoire du notariat, Histoire de l'éducation...*), en passant par les principales revues régionales généralistes ou spécialisées, des revues de généalogie et d'archivistique. A chaque fois que cela a été possible, des collections entières ont été acquises au moment de l'abonnement (cela a été notamment le cas pour *Dix-huitième siècle, Clio : histoire, femmes et sociétés*, ou encore des *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*), et les dons de particuliers ou d'institutions ont permis de combler des lacunes éventuelles (*Historiens et Géographes, Neptunia*, par exemple).

Le mitan des années 1990 a vu la mise en œuvre d'une politique d'échange non commercial de publications, sur le modèle de ce qui est pratiqué, à l'international, par la Bibliothèque nationale de France. Le service propose d'échanger la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, publiée depuis 1975 par la Fédération des sociétés savantes de la Charente-Maritime dont le siège social est domicilié aux Archives départementales, avec des revues d'autres sociétés savantes en France et à l'étranger. 97 revues sont ainsi reçues et enrichissent les collections.

L'objectif poursuivi est de mettre à la disposition de chacun des lecteurs les fruits de recherches susceptibles de rejoindre leurs préoccupations. Ainsi, celles et ceux intéressés par l'histoire de la Nouvelle-France seront heureux de pouvoir consulter la collection complète du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres* qui apporte de précieuses informations sur Jeanne Mance, née à Langres, embarquée à La Rochelle pour fonder l'Hôtel-Dieu à Montréal en 1642. Plus anecdotique, le *Bulletin de l'Académie du Var* ou le *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et*

---

12. *Délibérations du Conseil général du département de la Charente-Inférieure*, session d'août 1875, séance du 20 août 1875, p. 670.

*artistiques du Lot* ont publié chacun un article sur Pierre Loti<sup>13</sup> et la *Revue de l'Agenais* un article sur Bernard Palissy<sup>14</sup>, tandis qu'en Australie un numéro entier de *l'Australian Journal of French Studies* était consacré à l'explorateur natif de Saint-Martin-de-Ré, Nicolas Baudin<sup>15</sup>, que dans les Vosges il est question de fusillés originaires du département<sup>16</sup>, dans le Doubs sont évoqués la carrière et le passage du représentant de la Convention nationale en mission à Montbéliard, Bernard de Saintes<sup>17</sup>, ou encore dans le Nord le destin de galères construites à Rochefort au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>.

Au-delà de ces lointains échos qui nous ramènent sur nos terres ou auprès de personnes familières, d'autres publications, de par leur localisation géographique, font état de travaux en matière d'histoire de l'art, d'histoire économique, sociale, culturelle ou religieuse qui entrent en résonance avec les travaux menés en Charente-Maritime.

En définitive, en 2015, l'ensemble des publications périodiques conservées représente 4 644 titres, incluant 918 titres dits « vivants », c'est-à-dire dont la collection fait l'objet d'un suivi régulier. Les autres titres n'en sont pas tout à fait « morts » pour autant : le rythme des versements et des dons les maintient dans une certaine vitalité qui occasionne de plus ou moins fréquentes mises à jour des quelque 3 475 notices bibliographiques qui en compose l'inventaire.

### La constitution de la bibliothèque historique

La première mention officielle d'une bibliothèque historique figure dans le règlement général des archives départementales de 1921, accolée à la bibliothèque administrative pour former une « bibliothèque annexée au dépôt »<sup>19</sup>.

La bibliothèque historique des Archives départementales de la Charente-Maritime demeure longtemps réduite, ne s'alimentant que par les réceptions d'inventaires, et les dons de sociétés savantes ou d'érudits locaux. Elle reçoit également les envois gracieux du ministère de l'Instruction publique à partir des années 1830, en particulier les publications émanant du Comité des travaux historiques et scientifiques, fondé en 1834, et chargé d'éditer sous l'impulsion de Guizot la série des Documents inédits sur l'histoire de France : le *Recueil des actes du comité de salut public*, les *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu* ou les *Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV*, par exemple.

Il faut attendre, on l'a vu, la Troisième République pour voir naître un léger intérêt à l'accroissement du fonds de la bibliothèque avec une première inscription budgétaire pour l'achat de livres en 1876, et la mise en place progressive d'une politique d'acquisition. L'archiviste départemental réclame parfois un modeste supplément financier, avec des fortunes diverses, comme en 1902 par exemple, où il se voit refuser une dotation supplémentaire pour l'achat exceptionnel d'un ouvrage « d'une insigne rareté », en l'occurrence l'édition originale des *Icones*, relié en vélin au portrait et armes de l'empereur Charles Quint<sup>20</sup>. Le budget alloué aux acquisitions *stricto sensu* est réduit, en

---

13. Bernard BRISOU, « Pierre Loti, Gustave Viaud et Thanatos », *Bulletin de l'Académie du Var*, Toulon, 2000, p. 115-135 ; Gilbert FOUCAUD, « Pierre Loti. Parents, paysages et aventures en Quercy », *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, Cahors, tome CXXIII, 3<sup>e</sup> fascicule, juillet-septembre 2002, p. 217-224.

14. Léo BARBE, « La face cachée de Bernard Palissy », *Revue de l'Agenais*, Agen, Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, n° 3, juillet-septembre 2001, p. 199-216.

15. « The Baudin expedition 1800-1804 », *Australian Journal of French Studies*, Victoria, Monash University, vol. XLI, n° 2, mai-août 2004, 206 p.

16. Yann PROUILLET, « Fusillés pour l'exemple durant la Grande Guerre : l'exécution tragique des gardes sacs de La Fontenelle en 1915 », *Mémoire des Vosges*, Saint-Dié-des-Vosges, Société philomatique vosgienne, n° 7, année 2003, p. 29-31.

17. Gilles ARCHIMBAUD, « Bernard (de Saintes), un parcours politique (1751-1818) », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 152<sup>e</sup> année, n° 130 - 2007, 2008, p. 151-171.

18. René BURLET, « Des galères de Rochefort aux galères de Dunkerque », *Revue historique de Dunkerque et du littoral*, Dunkerque, Société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie, n° 41, janvier 2008, p. 53-72.

19. « Arrêté 1<sup>er</sup> juillet 1921, portant règlement général des archives départementales, titre XIII (art. 98 à 100) », in : *Lois, décrets, arrêtés, règlements et instructions concernant le service des Archives départementales*, Paris, Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Direction des Archives, 1931, p. 51.

20. *Conseil général du département de la Charente-Inférieure*, session d'août 1902, rapport du préfet, 3<sup>e</sup> partie : rapport de l'archiviste départemental, p. 225, 252-253, et séance du 19 août 1902, p. 549-550.

concurrence avec la « reliure et l'impression du rapport annuel et des inventaires des archives communales » (1902) ou les « frais de versement, reliure de documents intéressant les Archives, impression du rapport annuel » (1914). Aussi, en 1927, ne faut-il pas s'étonner de constater que la bibliothèque ne s'est enrichie que d'une centaine d'ouvrages, le nombre total des ouvrages alors répertoriés passant de 1332 à 1434. Près d'un siècle plus tard, le chiffre de 32 000 ouvrages et brochures est atteint.

Dons et achats sont les deux modes d'acquisition principaux avec, mais très marginalement, les versements de services administratifs qui peuvent contenir des ouvrages ou brochures autres qu'administratifs.

Il faut en préambule rappeler qu'« il n'est pas souhaitable, sauf volonté expresse du donateur ou du déposant à laquelle il ne serait pas possible de s'opposer, que les services d'archives reçoivent en don ou en dépôt des fonds de bibliothèques privées »<sup>21</sup>. Toutefois, le pragmatisme prévaut et il est naturellement admis qu'une personne qui a produit des archives et s'est procuré des ouvrages ou périodiques dans l'exercice de son activité, et qui souhaite en faire don aux Archives départementales soit accueilli avec bienveillance, car il s'agit d'éviter que ce fonds ne se scinde en deux, une partie allant dans une bibliothèque, l'autre aux Archives. Les bibliothèques entrent ainsi dans la série du cadre de classement des Archives d'origine privée (Série J) et sont classées et cotées avec le fonds d'archives. Citons le fonds de l'abbé Guy Chevreau, érudit local, membre de l'Académie de La Rochelle, dont la bibliothèque de travail est constituée de 1859 notices bibliographiques (cotes 113 J), ou celui de Jean Matifas, ancien résistant et déporté (95 notices bibliographiques en plus de ses archives personnelles) (cotes 252 J).

Les cas de bibliothèques intégrées dans les collections sans être accompagnées des archives en correspondance sont exceptionnels. Ainsi des ouvrages sur la Nouvelle-France, l'Acadie et le Canada donnés en 1997 puis en 2009 par l'Ambassade du Canada en France (produits du désherbage du fonds documentaire du Centre culturel canadien), et ce en raison de la place singulière occupée par la Charente-Maritime et ses archives dans l'histoire du peuplement et de la colonisation du pays<sup>22</sup>. Les Archives départementales ont également accepté en 2002 et 2003 la proposition de don émanant de la Bibliothèque centrale de la Marine à Vincennes : il s'agissait de collections complètes d'ouvrages et de périodiques dont l'intérêt pour le département et les chercheurs ne faisaient guère de doute<sup>23</sup>.

Les volumes isolés représentent néanmoins la majeure partie des dons faits à la bibliothèque, provenant autant de particuliers que d'institutions, autres services d'archives avec l'envoi de leurs publications ou bibliothèques. Une sélection préalable est nécessaire, aboutissant à une réorientation du particulier vers l'institution la mieux à même de conserver l'objet du don.

Les acquisitions les plus nombreuses se font en librairie, d'abord par le biais des libraires retenus après appel d'offres dans le cadre d'un marché, ensuite par le biais de libraires anciens spécialisés. Ces derniers, dont le service est destinataire de leurs catalogues de vente, sont précieux pour acquérir des ouvrages, brochures ou périodiques isolés ou non, épuisés et depuis longtemps introuvables et qui manquent aux collections. Ils sont consultés de la même manière et avec la même attention que les catalogues de vente aux enchères. Il arrive parfois que ce soient des lecteurs eux-mêmes qui nous signalent un ouvrage rare en vente, comme en 2003 quand Jean Glénisson découvrit à

---

21. Cf. Circulaire 94-992 de la Direction des Archives de France du 2 septembre 1994, relative à la répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques, *Bulletin officiel du ministère de la Culture et de la Francophonie*, n° 85, janvier 1995, p. 12.

22. Par la suite, en avril 2013, lors d'une cérémonie à l'université de La Rochelle, le Centre culturel canadien a officialisé le don et le transfert de l'ensemble de son fonds documentaire aux universités du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Limousin Poitou-Charentes (universités de La Rochelle, de Limoges et de Poitiers).

23. Notamment une collection du *Bulletin de la Société de géographie*, devenu *La Géographie* en 1900 (1822-1927), de *L'économiste français* (deux titres, à la fois distincts et successifs : 1862-1870, 1873-1933), de 195 volumes des *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, *Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises*, ainsi que des compléments utiles aux *Annales maritimes et coloniales* et à la *Revue maritime*.

Bordeaux une édition originale des *Voyages de la Nouvelle France occidentale, dicte Canada, faits par le S<sup>r</sup> de Champlain Xainctongois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, et toutes les Descouvertes qu'il a faites en ce país depuis l'an 1603 jusques en l'an 1629* éditée à Paris chez Pierre Le-Mur en 1632.

Pour les acquisitions courantes, il est de même établi une veille sur les parutions dans le domaine de l'histoire et des sciences sociales et sur l'édition locale, en s'abonnant aux lettres d'information des principaux éditeurs universitaires dans ces domaines, en compulsant les articles de la presse départementale et régionale, en dépouillant les revues et la presse spécialisées. Il s'agit de respecter l'objectif défini dans la circulaire citée en introduction, de réunir aux Archives départementales tous les instruments généraux de recherche, tous les ouvrages nécessaires aux lecteurs pour une exploitation la plus efficiente possible des archives en les aidant de surcroît à inscrire leurs recherches géographiquement limitées dans le contexte historique régional, national, européen voire mondial, et à compléter ainsi leurs études ou leurs analyses. Les acquisitions sont ainsi étroitement liées aux fonds d'archives détenus et aux caractéristiques géographiques et historiques de la Charente-Maritime. La façade océanique du département va les orienter sur les thèmes de l'histoire maritime et coloniale (voyages, explorations, colonisation, commerce triangulaire, etc.), son caractère largement rural sur les thèmes de l'histoire rurale, son passé religieux flamboyant et tourmenté sur les thèmes de l'histoire religieuse et de l'art roman ; mais en réalité ce sont tous les champs de la recherche historique qui sont suivis, à l'exception notable de ceux touchant la montagne et le pastoralisme... Car, la bibliothèque des Archives départementales en Charente-Maritime se voulant « de recherche », elle est au service des chercheurs, historiens confirmés, apprentis et amateurs, en leur apportant la documentation la plus complète et la plus à jour certes, mais aussi en leur proposant des ouvrages traitant de questions susceptibles d'être autant d'incitations à la recherche, quand tel sujet, étudié à l'échelle nationale ou ailleurs localement, se révèle encore inédit ou en friche pour le territoire départemental.

### **La valorisation et la coopération (informatisation, rétroconversion, SUDOC, Gallica, CCFr)...**

Une telle bibliothèque de conservation et de recherche spécialisée en histoire ne pouvait rester en retrait. Si, suivant Dostoïevski, la vie d'un individu ne devient vivante que quand elle participe à la vie commune de l'univers, il en va de même de la vie d'une bibliothèque, dont la participation à la vie commune de l'univers passe, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, impérativement par la mise sur internet de son catalogue.

Plusieurs étapes préliminaires ont été nécessaires. L'accès aux ouvrages devait s'affranchir du fichier manuel offert aux lecteurs en salle de lecture et s'ouvrir à l'extérieur en se saisissant des moyens informatiques disponibles qui se déployaient.

L'informatisation est lancée dans les années 1990, complétée à partir de 2001 par la rétroconversion des notices bibliographiques<sup>24</sup>. Menée de concert avec une opération d'harmonisation de la cotation et de l'indexation, de reconditionnement et au besoin de reliure, la rétroconversion s'est terminée en 2011 avec l'archivage définitif des fiches cartonnées. A cette date, les deux premières étapes sont accomplies, totalement en interne : le catalogue de la bibliothèque est entièrement informatisé, accessible sur une base de données interrogeable en salle de lecture sur des postes informatiques et mise à jour en temps réel des nouvelles acquisitions.

Dans le même temps, il a été décidé que le traitement informatique des notices bibliographiques se ferait par le biais de l'outil de gestion et de classement des archives, c'est-à-dire Arkhēia (logiciel de la société Anaphore), et ce pour deux raisons : rapprocher la bibliothèque des fonds d'archives pour

---

24. Il s'agit d'une conversion rétroactive des notices enregistrées sous forme de fiches vers un support numérique pour former un catalogue informatisé.

l'inscrire dans un corpus documentaire cohérent<sup>25</sup>, et permettre un export des notices pour une publication dans les pages consacrées aux Archives départementales sur le site Internet du Conseil départemental de la Charente-Maritime. Une migration massive des données est donc mise en œuvre à partir de décembre 2009. Les travaux ont d'abord consisté, cette fois avec l'aide d'un prestataire extérieur<sup>26</sup>, en la migration des données bibliographiques des inventaires des publications périodiques et de presse vers le module de traitement spécifique d'Arkheïa, suivie en 2011, une fois la rétroconversion finie, de celles du catalogue de la bibliothèque. Puis, les données sont exportées au format XML/EAD et publiées entre 2011 et 2014 sur Internet *via* la console Oxygène (société Archimaine). Ce ne sont pas moins de 32 000 notices bibliographiques qui sont offertes à la consultation.

Une politique de dépouillement documentaire rétrospectif des publications, savantes et autres, éditées dans le département, est d'autre part lancée en 2013, l'objectif étant d'identifier tous les articles à caractère historique local et de les intégrer dans le catalogue en ligne de la bibliothèque. Dès l'année suivante, les notices de dépouillement bibliographique de la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis* (depuis le premier tome édité en 1975), d'*Ecrits d'Ouest : cahiers d'Histoire régionale, d'art et de littérature* (depuis le n° 1 paru en 1992), des *Annales du Groupe de Recherches et d'Etudes Historiques de la Charente Saintongaise*, ou *Annales du GREH* (depuis le premier numéro daté de 1979) et de *Rochefort et la Mer* publié par le Centre d'études rochefortaises maritimes (depuis le premier tome paru en 1985) ont ainsi été mises en ligne, suivies en 2015 de celles des *Cahiers d'Oléron* (24 numéros édités de 1982 à 2013), des *Cahiers de la mémoire : revue d'art et tradition populaires, d'archéologie et d'histoire* (77 numéros édités de 1980 à 2006 par le Groupement d'études rétaises), du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie en Saintonge maritime* (depuis le n° 1 daté de 1980), des *Cahiers de la Mémoire du Pays de Matha* (depuis le n° 1 paru en 2005), des tomes des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (depuis le premier édité en 1874), du bulletin de la Société d'histoire du canton de Marennes, *De la Seudre à la Charente* (depuis le n° 1 paru en 1998), des *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge* (9 numéros publiés entre 2002 et 2012), auxquelles il a été ajouté une sélection d'articles de la *Revue d'histoire maritime* publiée par les Presses de l'université de Paris-Sorbonne.

Cela étant, aussi important soit-il, l'accès aux inventaires et au catalogue ne peut être considéré que comme un simple palier à franchir. Même sur Internet, la visibilité n'est en rien garantie. A ce stade, seuls les lecteurs faisant des recherches sur les pages des Archives départementales découvrent ou utilisent l'offre bibliographique en ligne. Les collections doivent être référencées dans des catalogues plus vastes, d'audience nationale et internationale.

Première institution à être sollicitée, le ministère de l'Enseignement supérieur à travers l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et son relais en région, la bibliothèque universitaire de l'université de Poitiers (aujourd'hui Service commun de documentation). A la fin des années 1990, des contacts informels sont établis avec le Centre régional du Catalogue collectif national des publications en série (CCN-PS, créé en 1982), catalogue absorbé en 2000 par le Système universitaire de documentation (SUDOC), afin de définir des modalités de coopération. Un processus de signalement des états de collection des publications périodiques, lourd et complexe, est alors mis en place... et rapidement abandonné pour se concentrer sur l'opération déclarée prioritaire de rétroconversion évoquée plus haut. La coopération renaît en 2012 avec la signature d'une Convention de partenariat entre l'Université de Poitiers hébergeant le Centre régional SUDOC-PS Poitou-Charentes et le Département de la Charente-Maritime, grandement motivée par la possibilité nouvelle de signaler, modifier ou supprimer *par soi-même* les états de collection.

---

25. Ce rapprochement a provoqué une deuxième révision totale de l'indexation, après celle menée lors de la rétroconversion. Les mots-clés proviennent ainsi très largement du Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines, sauf lorsque celui-ci n'était pas pertinent (dans ce cas, choix des termes issus de RAMEAU dans le champ des descripteurs matière). Tous les autres descripteurs ont été normalisés (contexte, organisme, géographique, personne...).

26. La société Fontaine et Fils Archives Services, sise à Colombey-les-Deux-Eglises.

Seconde institution avec laquelle un partenariat a été conclu, la Bibliothèque nationale de France (BnF) : d'abord avec Gallica, sa bibliothèque numérique, puis avec le Catalogue collectif de France (CCFr).

Les Archives départementales se sont associées en 2004 à la BnF dans sa politique de numérisation des publications des sociétés savantes du département libres de droit : à la recherche de fascicules ou de volumes manquants dans leur collection, le Coordinateur scientifique de Gallica a obtenu des diverses institutions patrimoniales de Charente-Maritime qu'elles les lui prêtent, en échange de la récupération sur serveur des images numérisées, ou bien du lien permanent (ou permalien) vers ces images. Le choix des Archives départementales s'est porté sur cette dernière option : grâce au lien entre les notices de l'instrument de recherche en ligne et les images numérisées hébergées sur Gallica, l'offre documentaire de la bibliothèque a gagné en valeur ajoutée. C'est la raison pour laquelle en juillet 2012, les Archives départementales, en œuvrant pour mettre en relation le Coordinateur scientifique de Gallica et les principales sociétés savantes de la Charente-Maritime, ont pris le parti de soutenir le projet de la BnF d'étendre l'actuelle offre en ligne des productions des sociétés savantes au-delà du domaine public<sup>27</sup>.

Les publications en série référencées sur le SUDOC-PS et enrichies par un lien vers Gallica, il reste à signaler les ouvrages et brochures du fonds de la bibliothèque administrative et historique au sein de la base Patrimoine du Catalogue collectif de France. Les démarches en ce sens, entreprises dès février 2015, soit quatre mois après sa mise en ligne, aboutissent, les obstacles techniques levés, à la validation scientifique et technique de la Bibliothèque nationale de France concernant l'éligibilité du fonds à intégrer et la conformité des données aux spécifications du catalogue collectif<sup>28</sup>. La bibliothèque des Archives départementales de la Charente-Maritime est ainsi la première bibliothèque d'un service d'archives en France à intégrer dans sa totalité la base Patrimoine du CCFr, dans laquelle 30 666 notices bibliographiques sont versées.

## Perspectives

La Bibliothèque de conservation et de recherche spécialisée en histoire des Archives départementales de la Charente-Maritime poursuit sa tâche, inventoriant et cataloguant ce qui est disséminé dans des fonds d'archives privées pour mieux le faire connaître au plus grand nombre. Elle s'est lancé, à l'occasion des commémorations de la Première Guerre mondiale, et ce pourtant dans un service où la numérisation des archives est l'évidente priorité, dans un programme de numérisation de la presse, soit cinq titres publiés dans le département entre 1914 et 1918<sup>29</sup>, faisant des Archives départementales la première institution patrimoniale de Charente-Maritime à proposer en ligne la consultation de journaux numérisés.

Un chemin considérable a été accompli par la Bibliothèque administrative et historique des Archives départementales. Elle procure aux usagers le service qu'ils sont en droit d'espérer quand ils pénètrent dans une salle de lecture d'un service d'archives : l'assurance de voir réunis sur un même lieu archives et documentation, l'assurance de ne pas voir leur curiosité limitée dans leurs activités de recherche, l'assurance d'y découvrir des pistes et sources nouvelles. Car la vocation d'une bibliothèque, singulièrement quand elle s'adresse aux historiens, n'est pas seulement de répondre ou de contribuer à répondre à leurs interrogations, elle est bien aussi et surtout d'offrir la perspective de

---

27. Cela s'est traduit par le transfert pour numérisation à Paris des collections des publications de la Société d'études folkloriques du Centre-Ouest (SEFCO, Saint-Jean-d'Angély) et de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime (Saintes) en 2013, de la Société des sciences naturelles de la Charente-Maritime (La Rochelle) et de la Société d'histoire et d'archéologie de la Saintonge maritime (Saujon) en 2014.

28. Cf. *Lettre d'information du CCFr*, n°17, mai 2015.

29. *La Croix de Saintonge et d'Aunis* et *L'Union Nationale*, publiés à Saint-Jean-d'Angély, *L'Antiboche*, *Organe d'Union nationale*, publié à Saujon, *La Charente-Inférieure*, publié à La Rochelle et *Le Soldat rétais*, publié à Saint-Martin-de-Ré. Un système de reconnaissance de caractères permet d'effectuer une recherche de mots dans le corps du texte.

recherches futures, d'anticiper les orientations historiographiques, autrement dit elle doit nécessairement être remplie en ayant à l'esprit cette affirmation de Goethe : « Du reste, je déteste tout ce qui ne fait que m'instruire, sans augmenter mon activité ou l'animer directement »<sup>30</sup>.

**Gilles MASSET**

Responsable de la bibliothèque des Archives départementales de la Charente-Maritime

---

30. Cité par F. Nietzsche dans la préface de son propre ouvrage, *Seconde considération intempestive : de l'utilité et de l'inconvénient des études historiques pour la vie*, Paris, GF-Flammarion, 1988, p. 71. [Texte par ailleurs réédité en 2015, aux éditions Louise Bottu à Mugron (Landes) et en accès libre sous le titre *Seconde considération inactuelle* sur le site [www.ebooksgratuits.com](http://www.ebooksgratuits.com)]